

# BAC FRANÇAIS

**Je suis titulaire d'un baccalauréat français datant de moins de 4 ans**

La procédure Études en France débute après l'obtention d'une préinscription et du baccalauréat. Elle est obligatoire avant toute demande de visa.



**1**

Je crée mon compte Études en France ou je me connecte sur le compte déjà créé :  
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance>



**2**

Je sélectionne l'onglet "Je suis déjà accepté par un établissement français".  
Je choisis dans le menu déroulant "J'ai reçu une acceptation papier en dehors de l'application Études en France" et je complète les informations demandées.



**3**

Je saisis mes informations personnelles.  
Je scanne et j'insère les documents justificatifs dans mon dossier.  
**Je sélectionne "Bac français" dans la partie Statut particulier.**

Je sou mets mon dossier pour que Campus France le valide.



**4**

Si j'ai obtenu mon inscription sur Parcoursup, j'envoie mon numéro de dossier Parcoursup et le mot de passe de mon compte Parcoursup via la messagerie Études en France.

Si j'ai obtenu mon inscription en dehors de la plateforme Parcoursup, Je demande à l'établissement de confirmer mon inscription en précisant la date de rentrée et la date limite d'arrivée à l'adresse :  
[campusfrancegabon@gmail.com](mailto:campusfrancegabon@gmail.com)



**5**

Je dépose mon accord préalable d'inscription (API) et mon relevé de notes du baccalauréat à l'espace Campus France pour signature.

Je fais ma demande de visa sur le site de :

[https://france-visas.gouv.fr/fr\\_FR/web/france-visas](https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas)



**6**

Je télécharge les pièces justificatives.

**La présentation de l'API signé vous permet de bénéficier d'un demi-tarif sur les frais de visa long séjour pour études.**

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

Une photo, une pièce d'identité, les bulletins de première et de terminale, le relevé de notes du baccalauréat, un CV, l'attestation de préinscription. et l'accord préalable d'inscription (API).

## REMARQUES

Vous êtes dispensés d'entretien et de frais de dossier Études en France.

Les candidats de nationalité française ou ressortissants d'un pays de l'UE ne sont pas concernés par la procédure Études en France.

Appel à vigilance :

Attention ! L'usage de faux documents a des conséquences.